

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2011 à compter de 20 :00 heures par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire aux présentes ainsi que monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland, en soutien et personne ressources aux dossiers des travaux publics, voirie, environnement et urbanisme.

• **Ouverture de la séance ordinaire**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle, il ouvre la séance à 20:00 heures et procède avec son Conseil au traitement des sujets inscrits à l'ordre du jour.

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2011-11-301**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé, tout en laissant le point 9 Affaire (s) nouvelle (s) ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2.1 Conseil municipal**

**Rapport mensuel du Maire**

Voir Rapport du Maire qui suit au présente en vertu de l'article 955 du *Code municipal du Québec*.

**Dépôt des mises à jour des intérêts pécuniaires des Membres du Conseil**

Les déclarations des intérêts pécuniaires mises à jour ce 1<sup>er</sup> novembre 2011 par chacun des Membres du Conseil sont déposées à la Table du Conseil et chacune des déclarations retournera aux dossiers individuels de chacun d'eux et contenus aux archives de la Municipalité. De plus, en conformité de la loi, le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard, sera informé à cet effet par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

\* \* \* \* \*

**Rapport du Maire en vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec**

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, le Maire présente et dépose son rapport ce 1<sup>er</sup> novembre 2011, lequel rapport sera publié dans le bulletin municipal *La Gloriette* du mois de novembre 2011 ou distribué à toutes les portes de notre territoire municipal. Le rapport sera également publié sur le site web de la Municipalité à l'adresse [www.sasr.ca](http://www.sasr.ca).

\* \* \* \* \*

**Séance extraordinaire pour adoption du budget 2012 et des sujets s'y rattachant**

Le Conseil municipal fixe au mardi 6 décembre 2011 à compter de 19h30 au lieu habituel des séances, la séance extraordinaire d'adoption des prévisions budgétaires 2012, des sujets s'y rattachant incluant sont programme triennal d'immobilisation 2012-2013-2014. L'avis public à cet effet, en plus d'être affiché aux endroits habituels, sera publié dans la *Gloriette* et sur le site web de la Municipalité à l'adresse [www.sasr.ca](http://www.sasr.ca).

\* \* \* \* \*

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011

**RÉSOLUTION 2011-11-302**

**Établissement du calendrier des séances ordinaires  
du Conseil municipal pour l'année 2012**

**Considérant** qu'en vertu l'article 148 du *Code municipal du Québec* le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

**Que** le calendrier ci-après soit et il est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2012, lesquelles séances se tiendront généralement les 1<sup>ers</sup> mardis du mois et débiteront à 20 :00 heures :

<b>10 janvier</b>	<b>3 juillet</b>
<b>7 février</b>	<b>7 août</b>
<b>6 mars</b>	<b>4 septembre</b>
<b>3 avril</b>	<b>2 octobre</b>
<b>1<sup>er</sup> mai</b>	<b>6 novembre</b>
<b>5 juin</b>	<b>4 décembre</b>

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2011-11-303**

**Autorisation de dépenses pour réception de Noël**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant estimé à 630 \$ plus taxes applicables (7 Élus et 9 membres du personnel) le 9 décembre prochain au Lou Cantagrill.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2011-11-304**

**Autorisation de fermeture du Bureau municipal pour congés du Temps des Fêtes**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

**Que** le Conseil municipal autorise la fermeture du Bureau municipal à compter de 16h30, le jeudi 22 décembre 2011 jusqu'au lundi 2 janvier 2012 inclusivement, en raison des congés du Temps des Fêtes.

**Que** les jours et heures habituels d'ouverture du Bureau municipal reprennent le mardi 3 janvier 2012, du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2011-11-305**

**Autorisation de signatures  
contrat d'acquisition de l'œuvre au Pavillon des loisirs Desjardins**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise le Maire, ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire comptable, à signer au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le contrat d'acquisition de l'œuvre *Zéphyr* pour le Pavillon des loisirs Desjardins avec l'auteur de ladite œuvre, madame Louise deLorme.

**Adoptée à l'unanimité**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011

**RÉSOLUTION 2011-11-306**

**Adjudication des lots d'effets n'étant plus utiles à la Municipalité**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** suite à l'appel de soumissions et à la clôture de celle-ci le 26 octobre 2011, pour des lots d'effets (ponceaux de ciment et section de clôture) n'étant plus utiles à la Municipalité, le Conseil municipal adjuge pour le prix de 120 \$ lesdits lots à Ferme Yves Gaudette de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le seul soumissionnaire ayant déposé une soumission.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2011-11-307**

**Réclamation de la subvention accordée pour le Forum 2025  
Dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu**

**Considérant** le projet du Forum 2025 terminé, lequel projet bénéficie d'une aide financière de la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans le cadre du Pacte rural;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de bien vouloir lui verser le solde (10 000 \$) de l'aide financière accordée dans le cadre du Pacte rural et ce, en vertu de la reddition de comptes qui lui sera transmise par la Municipalité dans les prochains jours.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Correspondances**

Le Maire rappelle aux personnes présentes que la Municipalité est porteuse du dossier pour un appel de propositions concernant Internet rural haute vitesse pour nos 5 municipalités (Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste) et que ledit appel paraîtra entre autres, le ou vers le 15 novembre prochain sur le site SEAO accrédité par le MAMROT, dans le cadre du programme d'aide financière du MAMROT *Communautés rurales branchées*.

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2011-11-308**

**Poste Canada – proposition de l'installation de boîtes postales sur nouveaux sites**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte la proposition datée du 26 octobre 2011 de Postes Canada pour l'installation de nouvelles boîtes postales :

- 2 modules au site situé en face du 912 rang de l'Acadie (JOL8339);
- Remplacement et déplacement des Boîtes Groupes au coin des rues Stéphane et chemin du Rivage au nouveau site situé en face du 8 rue Stéphane (JOL8338);
- Remplacement et déplacement des Boîtes Groupes à l'intersection des rues Lecours et du Rivage sur la rue des Prés (JOL8340);
- Remplacement et déplacement des Boîtes Groupes à l'intersection des rues des Prés et du Rivage sur la rue Lecours (JOL8341).

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2011-11-309**

**Offre de services juridiques 2012 Paradis, Lemieux, Francis**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011**

**Que** le Conseil municipal autorise le renouvellement pour l'année 2012 de l'offre de services juridique (retainer) avec le cabinet d'avocats Paradis, Lemieux, Francis pour le montant de 500 \$ plus les taxes applicables, telle que leur correspondance datée du 23 septembre 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2011-11-310**

**Renouvellement 2012 avec l'assureur MMQ**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal renouvelle son portefeuille d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) pour l'année 2012, une augmentation de 3% sur les primes du contenu des édifices municipaux étant prévue par l'assureur.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2011-11-311**

**Fabrique de Saint-Antoine-de-Padoue**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise une contribution financière au montant de 750 \$ à la Fabrique de Saint-Antoine-de-Padoue pour le déneigement de leur stationnement en 2011-2012 et ne donne pas de suite à la demande concernant la tonte du gazon en 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2011-11-312**

**Commémoration de la Victoire des Patriotes**

**RÉSOLUTION 2011-11-313**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses de 40 \$ plus un montant suffisant pour l'achat de fleurs pour la participation du Maire à la commémoration de la Victoire des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu le 20 novembre 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

La directrice générale et secrétaire-trésorière participera à titre d'adjointe au Coordonnateur des mesures d'urgence de la Municipalité à la rencontre prévue le 18 novembre prochain à la Direction régionale de la sécurité civile et incendie de la Montérégie et de l'Estrie à Saint-Jean-sur-Richelieu, rencontre pour la création d'un comité de surveillance des municipalités riveraines à la rivière Richelieu.

\* \* \* \* \*

**2.2 Gestion financière et administrative**

**RÉSOLUTION 2011-11-314**

**Présentation et adoption des factures payées et à payer**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> novembre 2011 tels que présentés au montant total de 134 705,98 \$, à savoir :

Description	Montant
Déboursés en date du 1 <sup>er</sup> novembre 2011	2 111,70 \$
Achats du mois	132 594,28

**Adoptée à l'unanimité**

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011

### Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence (en vertu du règlement 2006-004) est déposé au montant de 1 035 \$ comme suit :

Par	Description	Montant
dg/st	Séminaire fin d'année pour rôle de paies (25 nov. Longueuil, am)	60 \$
dg/st	Renforcement réseau interne et sans fil, imprimante, clavier, souris, cartouches encre et technicien CCAdm, Pavillon et Maison de la culture	975 \$

\* \* \* \* \*

### État des revenus et dépenses au 31 octobre 2011

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* ainsi qu'au règlement municipal n°2006-004 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, l'état de revenus et dépenses au 31 octobre 2011 incluant les journaux en attente au 1<sup>er</sup> novembre est déposé.

\* \* \* \* \*

### État des sommes dues à la Municipalité

L'état des sommes dues à la Municipalité au 31 octobre 2011, échues et non échues, est déposé.

\* \* \* \* \*

## 2.3 IMMOBILISATIONS

### RÉSOLUTION 2011-11-315

#### Agrandissement caserne, ajout garage municipal Acceptation des travaux terminés et autorisation de paiement

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal accepte les travaux terminés de l'agrandissement de la caserne et l'ajout du garage municipal et autorise la libération de la retenue de 10% et son paiement à l'entrepreneur Construction R.D.J. inc. au montant de 56 481,37; (Financement prévu par le règlement d'emprunt n°2011-05 et financement par transferts budgétaires conséquents pour les dépenses excédentaires autorisées par le Conseil municipal en vertu des avenants aux plans et devis n<sup>os</sup> 11 à 14 en références aux résolutions n<sup>os</sup> 2011-05-129, 2011-06-163 et 167)

**Que** les procédures en vue du financement permanent peuvent débuter via le MAMROT dès que possible.

**Adoptée à l'unanimité**

### RÉSOLUTION 2011-11-316

#### Remplacement aqueduc rue Lecours Acceptation des travaux terminés et autorisation de paiements à l'AIBR

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses en immobilisation et les paiements au montant de 1 500 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour les relevés (300 \$), plans et devis (1 200 \$) dans le projet de remplacement de l'aqueduc rue Lecours. (Financement par affectation de la réserve pour remplacement d'aqueduc)

**Adoptée à l'unanimité**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011

16, rue Marie-Rose (immeuble de la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu)

**RÉSOLUTION 2011-11-317**

**Projet de relocalisation de la Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion au 16, Marie-Rose**

**Demande de subvention**

**au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu désire offrir une bibliothèque publique qui réponde davantage aux besoins de sa communauté;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu opère une bibliothèque publique affiliée au Réseau BIBLIO de la Montérégie depuis l'année 1981;

**Considérant** que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec offre aux municipalités un *Programme Aide aux immobilisations*;

**Considérant** que les bibliothèques publiques affiliées au Réseau BIBLIO du Québec sont admissibles à ce programme;

**En conséquence**, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dépose auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec une demande de subvention pour la construction d'une nouvelle bibliothèque et de nommer à titre d'interlocuteur auprès dudit ministère, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité avec le concours et l'assistance de madame la Conseillère, Martine Lizotte.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2011-11-318**

**Projet de relocalisation de la Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion au 16 Marie-Rose**

**Résolution autorisant les signatures à la convention  
dans le dossier de demande de subvention**

**au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a décidé de faire une demande de subvention auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre de son programme *Aide aux immobilisations*;

**Considérant** que ledit programme exige lors du dépôt de la demande de subvention une résolution autorisant les signataires à la convention;

**En conséquence**, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme à titre de signataire à la convention le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire comptable.

**Adoptée à l'unanimité**

**Projet de relocalisation de la Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion au 16 Marie-Rose**

La Municipalité procédera au courant du mois de novembre à la préparation des documents pour une demande de soumissions et à l'envoi de ceux-ci à des firmes d'architectes pour la préparation d'un plan préliminaire des aménagements et d'une évaluation des coûts le plus près possible de la réalité pour accompagner sa demande de subvention au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec (MCCCFQ). L'adjudication par le Conseil municipal pourrait s'effectuer en séance extraordinaire en novembre ou en ordinaire de décembre 2011.

\* \* \* \* \*

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011

Pavillon des loisirs Desjardins

RÉSOLUTION 2011-11-319

Aménagement Maison des jeunes 2011-2012

**Considérant** que le projet d'aménagement de la *Maison des jeunes* au Pavillon des loisirs Desjardins s'est vu accordé une aide financière au montant de 20 000 \$ dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses en immobilisation au montant n'excédant pas 6 000 \$ en 2011 (Financement prévu au budget 2011 et subventionné en partie par le Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu)

**Adoptée à l'unanimité**

RÉSOLUTION 2011-11-320

Réclamation de la subvention dans le cadre du Pacte rural

**Considérant** le projet du Pavillon des loisirs Desjardins est terminé, lequel projet bénéficie d'une aide financière de la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans le cadre du Pacte rural;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de bien vouloir lui verser le solde (12 500 \$) de l'aide financière accordée dans le cadre du Pacte rural et ce, en vertu de la reddition de comptes qui lui sera transmise par la Municipalité dans les prochains jours.

**Adoptée à l'unanimité**

RÉSOLUTION 2011-11-321

Réclamation de la subvention dans le cadre de Fonds Chantier Canada-Québec

**Considérant** le projet du Pavillon des loisirs Desjardins est terminé, lequel projet bénéficie d'une aide financière des Gouvernements fédéral et provincial dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au Gouvernement du Québec, direction des programmes d'infrastructures de bien vouloir lui verser l'aide financière au montant de 172 476 \$ accordée dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec et ce, en vertu de la reddition de comptes qui lui sera transmise par la Municipalité dans les prochains jours.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.4 Gestion des édifices municipaux**

**Appel de propositions pour service de conciergerie des  
édifices municipaux en 2012**

RÉSOLUTION 2011-11-322

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** la Municipalité demande des propositions à prix forfaitaire pour un contrat de service de conciergerie pour l'entretien sanitaire des édifices municipaux aux personnes suivantes, suivant les dispositions d'un devis d'entretien sanitaire préparé par la Municipalité et dont la date limite des réponses est fixée le ou vers le 23 novembre 2011 :

#### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011**

- Monsieur Jean-Pierre Béland;
- Monsieur Claude Thibodeau;
- Monsieur Michel Marchessault;
- Madame Lise Chagnon
- Monsieur Alain Hudon;
- Madame Monique Larocque.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2011-11-323**

##### **Entente de service 2012 - Siemens**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente de service "SupportPlus" 2011-2012 au coût de 1 225 \$ taxes applicables en sus, avec l'entreprise Siemens pour le réseau avertisseur incendie du Centre administratif et communautaire de la Municipalité et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à la conclusion de ladite entente de service tels que les termes proposés et datée du 6 octobre 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **2.5 GREFFE**

- **Procès-verbal (aux)**

#### **RÉSOLUTION 2011-11-324**

##### **Procès-verbal séance ordinaire du 4 octobre 2011**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2011, a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2011-11-325**

##### **Procès-verbal séance extraordinaire du 26 octobre 2011**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 octobre 2011, a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 octobre 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

- **Réglementation**

Le Conseil municipal adopte les règlements suivants et ceux-ci sont contenus en version intégrale au Livre des Règlements du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011

**RÉSOLUTION 2011-11-326**

**Adoption du règlement n° 2011-12  
adoptant le Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la  
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**Considérant** l'avis de motion n° 2011-12 régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2011 pour le règlement n° 2011-12 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (2010, c. 27) en vue d'assurer l'adhésion explicite des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu aux principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et où elle prévoit aussi des règles déontologiques et détermine les mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

**Considérant** les publications par affichage en vertu du *Code municipal du Québec*, le 11 octobre 2011 dudit avis de motion n° 2011-12 et celle du 17 octobre 2011 comportant le résumé du projet dudit règlement n° 2011-12 et de la date d'adoption en séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011;

**Considérant** que tous les Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ont participé le 10 juin 2011 (4 Élus municipaux), le 11 juin 2011 (2 Élu(e)s municipales) et le 17 septembre 2011 (1 Élu municipal) à la formation obligatoire pour les élus municipaux sur l'éthique et la déontologie en matière municipale en vertu de ladite *Loi*;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal adopte le règlement n° 2011-12 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, lequel Code fait partie intégrante du règlement n° 2011-12 comme si audit règlement, au long récité.

**Adopté à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2011-11-327**

**Adoption du règlement de modification n° 2011-08-1 modifiant  
le règlement n° 2011-08 relatif au Comité consultatif en culture et tourisme  
de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**Considérant** l'avis de motion n° 2011-08-1 régulièrement donné lors de la séance extraordinaire tenue le 26 octobre 2011 pour le règlement de modification n° 2011-08-1 relatif au Comité consultatif en culture et tourisme de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (CCCT);

**En conséquence**, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal adopte le règlement de modification n° 2011-08-1 modifiant le règlement n° 2011-08 relatif au Comité consultatif en culture et tourisme de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (CCCT).

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2011-11-328**

**Adoption du règlement de modification n° 2011-15 modifiant et remplaçant  
le numéro du règlement G2011-06 pour le numéro G4-2011 :  
Règlement n° G4-2011 concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général  
et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la  
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**Considérant** qu'il y a lieu pour le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu de modifier le numéro G2011-06 à l'égard de son règlement n° G2011-06 concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu étant donné des dispositions y

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011**

contenues communes aux municipalités de Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et lesquelles sont applicables par la police de la Sûreté du Québec et que l'application et la gestion de celles-ci s'en trouveront facilitées par ladite police;

**Considérant** l'avis de motion n° 2011-15 régulièrement donné lors de la séance extraordinaire tenue le 26 octobre 2011 pour le règlement de modification n° 2011-15 modifiant le numéro du règlement G2011-06 pour le numéro G4-2011 comme suit : Règlement n° G4-2011 concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal adopte le règlement de modification n° 2011-15 modifiant et remplaçant le numéro du règlement G2011-06 pour le **numéro G4-2011** comme suit : Règlement n° **G4-2011** concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2011-11-329**

#### **Adoption du règlement n° 2011-16 adoptant le règlement de la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion (Bibliothèque DE 063)**

**Considérant** l'avis de motion n° 2011-16 régulièrement donné lors de la séance extraordinaire tenue le 26 octobre 2011 pour le règlement n° 2011-16 adoptant le règlement de la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion (Bibliothèque DE 063);

**En conséquence**, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal adopte le règlement n° 2011-16 adoptant le règlement de la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion (Bibliothèque DE 063), lequel règlement Bibliothèque DE 063 fait partie intégrante du règlement n° 2011-16 comme si audit règlement, au long récit.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2011-11-330**

#### **Adoption du règlement de modification n° 2004-001-03 modifiant le règlement n° 2004-001 relatif au Comité consultatif en environnement (CCE)**

**Considérant** l'avis de motion n° 2004-001-03 régulièrement donné lors de la séance extraordinaire tenue le 26 octobre 2011 pour le règlement de modification n° 2004-001-03 relatif au Comité consultatif en environnement (CCE);

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal adopte le règlement de modification n° 2004-001-03 modifiant le règlement n° 2011-08 relatif au Comité consultatif en environnement (CCE).

**Adoptée à l'unanimité**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011

• **Avis de motion**

**Avis de motion n° 2012-01**  
**Pour règlement n° 2012-01 relatif aux dispositions**  
**de taxation pour l'exercice financier 2012**

Je, Serge Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : Règlement n° 2012-01 relatif aux dispositions de taxation pour l'exercice financier 2012.

Ce règlement a pour objet d'établir pour l'exercice financier 2012, les taux de taxes, de compensations et de tarifications pour les services et ceux en facturation complémentaire des comptes en tenues à jour du rôle d'évaluation, les modalités de paiements des taxes, compensations et tarifications et de la facturation complémentaire des comptes en tenues à jour du rôle d'évaluation en vertu de l'article 252 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale* ainsi que celles des droits de mutation immobilière, les taux d'intérêt et pénalité sur les arrérages des taxes, compensations et tarifications pour les services et celui sur tous autres comptes et factures émis par la Municipalité ainsi que du montant relatif aux frais d'administration.

**Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 1<sup>er</sup> novembre 2011.**

**2.6 Gestion du personnel**

**RÉSOLUTION 2011-11-331**

**Réembauche pour fabrication et entretien patinoire saison 2011-2012**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal réembauche pour la saison hivernale 2011-2012, monsieur comme préposé à la fabrication de la glace et l'entretien de la patinoire aux conditions entendues entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité**

*Il est 20h55, madame la Conseillère, Martine Lizotte, se retire dans la Salle avec le public et elle ne participe pas aux délibérations et décisions du Conseil municipal du point suivant étant donné qu'il s'agit de l'un de ses fils.*

**RÉSOLUTION 2011-11-332**

**Réembauche d'un surveillant pour la patinoire saison 2011-2012**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal réembauche monsieur Bruno L.-Pelletier comme surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2011-2012 au taux et conditions entendues entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité des Membres présents à la Table du Conseil**

*Il est 20h58, madame la Conseillère, Martine Lizotte, reprend sa place à la Table du Conseil et participe à nouveau aux délibérations et décisions du Conseil municipal jusqu'à la fin de la présente séance.*

\* \* \* \* \*

**Appel de candidatures pour surveillance patinoire saison 2011-2012**

Suivant la recommandation de l'Élue responsable aux loisirs, un appel de candidatures en vue de l'embauche d'une personne supplémentaire pour partager le travail de surveillance de la patinoire pour la saison 2011-2012 au taux en vigueur du salaire minimum et entre autres, l'exigence d'un cour de premiers soins sera affiché prochainement et publié dans la Gloriette de novembre 2011 avec la date limite de réponse fixée le ou vers le 23 novembre 2011.

\* \* \* \* \*

### 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie et les décisions suivantes en découlent:

#### RÉSOLUTION 2011-11-333

##### Autorisation de dépenses pour le Service de protection contre l'incendie

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 1 140 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour le Service de protection contre l'incendie comme suit:

Description	Montant
Dépense pompier 1 jour	500 \$
1 gant x 1	140 \$
Établi caserne	500 \$

Adoptée à l'unanimité

#### RÉSOLUTION 2011-11-334

##### Embauche de pompier à temps partiel Monsieur Michael Gaudreault

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal embauche monsieur Michael Gaudreault comme pompier volontaire pour le Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et ce, aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

### 4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE

#### Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Serge Archambault, commente et dépose le rapport de l'inspecteur municipal en voirie, lequel rapport comporte les travaux exécutés en octobre et ceux à venir en novembre. Les décisions suivantes en découlent :

#### RÉSOLUTION 2011-11-335

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 2 488 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Asphalte froid	150 \$
Détecteur magnétique avec étui rigide	1 000 \$
Réparer freins arrière et changement d'huile F-150	435 \$
Pneus d'hiver et roues pour F-Ranger	902 \$

Adoptée à l'unanimité

#### RÉSOLUTION 2011-11-336

##### Réclamation au MTQ de la subvention pour l'amélioration réseau routier local

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu:

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011**

- Que** le Conseil accepte les travaux terminés concernant l'amélioration du Rang de l'Acadie et de la Montée-Lapierre et les dépenses s'y rapportant au montant de 118 246,53 \$ taxes applicables incluses (au net 113 056,86 \$) dont il a autorisé les paiements par ses résolutions n° 2010-10-270 et 2010-11-314;
- Que** le Conseil réclame la subvention de 8 000 \$ accordée par le Ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, par l'entremise de notre député, monsieur Stéphane Bergeron;
- Que** le Conseil déclare que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité, que le dossier de vérification a été constitué et ledit Conseil demande au ministère des Transports de bien vouloir lui verser ladite subvention consentie au dossier n° 00017891-1 - 57075 (16) - 2010-06-16-29.

**Adoptée à l'unanimité**

## **5 LOISIRS**

### **5.1 Parcs, terrains de jeux, Pavillon des loisirs Desjardins et Centre communautaire**

#### **Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires** **Rapport du Comité**

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse, fait rapport verbal des activités en cours et à venir. La décision suivante en découle :

#### **RÉSOLUTION 2011-11-337**

#### **Non renouvellement pour 2012 de l'entente Cégep/Municipalités** **Sorel-Tracy**

**Considérant** que les citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ne participent pas en nombre suffisant aux activités offertes via l'entente Cégep/Municipalités Sorel-Tracy et que le coût de ladite entente est excédentaire aux coûts des services rendus à cet égard;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ne renouvelle pas à compter de l'année 2012 l'entente Cégep/Municipalités Sorel-Tracy.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.2 Loisirs culturels**

#### **Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion** **Rapport du Comité**

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal des activités en cours et à venir, dépose et commente les statistiques du mois d'octobre ainsi que l'état de revenus et dépenses des mois de juillet, août et septembre.

\* \* \* \* \*

#### **Maison de la Culture de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu** **Rapport du Comité**

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal des activités en cours et à venir et les décisions suivantes en découlent :

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011**

**RÉSOLUTION 2011-11-338**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses estimées à 8 385 \$ plus taxes applicables s'il y a lieu.

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Impression de billets de spectacles de 2012 (payés d'avance – comptabilisés en 2012)	885 \$
Spectacle Nicky Yanofski (14-04-2012) (20% cachet payé d'avance – comptabilisé en 2012)	7 500 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2011-11-339**

**Convention de location de l'Église  
avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine  
pour la présentation de spectacles**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** la présente résolution annule et remplace la résolution n° 2011-10-295;

**Que** le Conseil municipal autorise la location de l'Église pour la présentation de spectacles au coût de 350 \$ par location à payer à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue;

**Que** le Conseil municipal autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire comptable et/ou la secrétaire ou l'adjointe administrative à signer la convention pour et chacune des conventions de location avec l'autorité compétente de ladite Fabrique.

**Adoptée à l'unanimité**

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

**7.1 Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout  
Déchets domestiques, récupération, écocentre MRC Marguerite-D'Youville  
Rapports du Comité**

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, fait rapport verbal et la décision suivante en découle :

**RÉSOLUTION 2011-11-339A**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 995 \$ plus les taxes applicables comme suit :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Impression calendrier 2012 collectes des ordures et collectes de la récupération (Payés d'avance - comptabilisé en 2012)	995 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**7.2 Protection de l'environnement**

**Rapport du Comité consultatif en environnement (CCE)**

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques commente et dépose le compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2011 et les décisions suivantes en découlent :

**Demandes d'abattage d'arbre**

Le Conseil municipal approuve les recommandations favorables du CCE à l'égard de la demande d'abattage d'arbre en référence au point 3 dudit compte-rendu, et, le cas échéant, ledit Conseil exige une replantation sur le terrain, conformément aux dispositions de l'article 12.17 du règlement de zonage 2009-002 et amendement(s) en vigueur dans la

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011**

Municipalité en plus, d'exiger du propriétaire qu'il communique avec Hydro-Québec afin de s'assurer que les normes de sécurité soient respectées lors de l'abattage.

Une (1) épinette ayant 24 pouces de diamètre à 1,2 mètre au sol, par son propriétaire, monsieur Jean-Guy Boyer du 67, rue Dupont, afin qu'il puisse éliminer le risque de problèmes électriques.

\* \* \* \* \*

## **8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement**

#### **Rapport de l'inspecteur municipal en urbanisme**

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le rapport mensuel de novembre comportant les activités d'octobre et préparé par l'inspecteur municipal en urbanisme. La décision suivante en découle :

#### **RÉSOLUTION 2011-11-340**

##### **Mise à jour et correction d'office d'une dérogation mineure Accordée en 2004 au 2011 rue du Rivage (résolution n° 2004-04-093)**

**Considérant** que ledit lot 126-P (2011, chemin du Rivage) bénéficie d'une dérogation mineure accordée par le Conseil municipal en vertu de la résolution 2004-04-093 et à l'effet de reconnaître des empiètements existants dans la marge latérale gauche et dans la marge latérale droite ainsi qu'un empiètement dans la marge de recul avant, dérogation mineure régulièrement accordée pour régulariser une situation existante depuis juin 1990;

**Considérant** qu'un relevé de terrain plus récent a permis une mise à jour dans ce dossier et que les arpenteurs géomètres s'entendent sur les dimensions réelles des empiètements, étant donné que dans le relevé plus récent, l'analyse fut faite sur une plus grande étendue;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** par la présente résolution qui fait office de mise à jour et de correction d'office de la dérogation mineure accordée pour le lot 126-P (2011, chemin du Rivage) en vertu de la résolution 2004-04-093, le Conseil municipal ordonne, étant donné les faits mis en preuve et l'entente des arpenteurs géomètres, la mise à jour et la correction d'office à la dérogation mineure accordée sur le lot 126-P situé au numéro civique 2011, chemin du Rivage comme suit :

- Reconnaître par la présente résolution n° 2011-11-340, les empiètements de 2,23 mètres côté gauche, 1,0 mètre côté droit ainsi que 8,08 mètres dans la marge de recul avant; en référence au certificat de localisation préparé par Vital Roy, a.-g., dossier 26059, mandat 37817, minute 37817CL, daté du 21 juillet 2011.

**Que** ladite présente résolution soit versée au dossier dudit lot 126-P et qu'une note à cet effet soit inscrite au Livre des procès-verbaux du Conseil municipal vis-à-vis ladite résolution n° 2004-04-093.

**Adoptée à l'unanimité**

### **7.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement (Martine Lizotte)**

#### **Rapport du Comité (CCCT)**

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, fait rapport verbal des dernières activités au Comité dont la première réunion tenue par le Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT) le 25 octobre dernier et la décision suivante en découle :

#### **RÉSOLUTION 2011-11-341**

##### **Allocation de présence aux réunions du CCCT**

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal accorde, en vertu du règlement municipal n° 2011-08 et amendement, une allocation de présence au montant de 25 \$ pour la présence d'un membre non élu municipal du CCCT à chacune de ses présences aux réunions dudit Comité et il en est de même pour le secrétaire qui est l'employé permanent ou temporaire de la Municipalité comme coordonnateur culturel ou agent de développement culturel et touristique.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

\* \* \* \* \*

### 10 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h31 et porte sur : Maison de la Culture, Montée-Lapierre, Règlement 2011-16, 16, rue Marie-Rose (immeuble Caisse populaire), Forum 2025, contrôle des animaux, CPE, gaz de schiste, règlement ressources naturelles, gaz Métro, Pacte rural, Code d'éthique et de déontologie et Internet haute vitesse.

\* \* \* \* \*

### 11 CORRESPONDANCES : (*reçues le*)

1<sup>er</sup> novembre **MRC de La Vallée-du-Richelieu et son Comité de développement culture** : appel de candidatures en regard de la troisième exposition d'œuvres d'art (Exposition d'œuvres en arts visuels et en métiers d'art) qui se tiendra du 16 janvier au 16 mai 2012 à la MRC. La date limite pour déposer une candidature est le lundi 28 novembre 2011 à 12 :00 heures. Cet appel de candidatures sera publié intégralement dans la Gloriette du mois de novembre.

\* \* \* \* \*

### • PROCHAINES RENCONTRES

Caucus à huis clos	Mercredi, 30 novembre 2011 – 19h00
Séance extraordinaire Budget 2012	Mardi, 6 décembre 2011 – 19h30
Séance ordinaire publique	Mardi, 6 décembre 2011 – 20h00

\* \* \* \* \*

### 12 LEVÉE DE LA SÉANCE

#### **RÉSOLUTION 2011-11-342**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 22 :35 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et/ou affectations de surplus et/ou de réserves et/ou transferts autorisés par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Martin Lévesque,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Élise Guertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière